

# Communiqué de presse

Le 28 septembre 2018

# ADOPTION DU SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE YVELINES / HAUTS-DE-SEINE 2018-2022

Une nouvelle étape du rapprochement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

Vendredi 28 septembre, les Assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont adopté le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS). Ce schéma décline les orientations politiques communes en matière d'autonomie, de PMI, d'enfance et d'insertion que les deux collectivités vont mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.

## Les enjeux du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale



Les Yvelines et les Hauts-de-Seine représentent aujourd'hui 3 millions d'habitants, soit un quart de la population d'Ile-de-France. Les deux territoires ont bénéficié d'une croissance démographique de 1,7 % sur les cinq dernières années. Les perspectives démographiques à l'horizon de 2030 entrevoient une hausse de 7 % de la population, atteignant ainsi 3,22 millions de citoyens.

Les moins de 20 ans augmenteraient de 1,8%, passant à 800 000 en 2030.

Parallèlement, le vieillissement de la population se poursuivra : les 65 ans et plus augmenteraient de 37,8% et atteindraient 600 000 habitants en 2030.

Face à ces enjeux démographiques et sociétaux, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont souhaité unir leurs forces et leurs savoir-faire pour apporter des réponses concrètes aux attentes de leurs concitoyens, en adoptant un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale.

Ce schéma couvre l'ensemble des compétences dans le champ des solidarités et annonce clairement les actions qui seront menées en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, des personnes en recherche d'insertion socio-professionnelle, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans les cinq ans à venir. Il met l'usager au cœur de nos politiques afin de simplifier les démarches administratives, à travers notamment l'accompagnement numérique.



Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale va se concrétiser notamment par :

## Sur la PMI

- Un certain nombre de fonctions partagées sur la partie protection maternelle et infantile et planification familiale :
  - o L'interdépartementalisation de l'équipe médicale,
  - Une plateforme téléphonique commune pour les deux Départements pour la prise des rendez-vous de consultations en PMI et CPEF,
  - o L'acquisition d'un logiciel commun assurant le suivi des enfants en PMI,
  - Des commandes groupées notamment pour les vaccins.
- Des rapprochements également sur la partie accueil de la petite enfance :
  - La formation commune des assistants maternels des Yvelines et des Hautsde-Seine assurée par l'Institut de Formation Sociale des Yvelines,
  - o Une organisation interdépartementale d'accueil de la petite enfance, en matière de surveillance et de contrôle.

### **Sur l'Insertion**



- L'objectif est de permettre à 60% de bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours emploi d'accéder à l'emploi, en 12 mois d'accompagnement,
- L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au GIP ActivitY, afin de faciliter les échanges entre les deux Départements sur les projets innovants d'insertion et de qualification professionnelle,
- La mise en œuvre de plateformes de mise en relation des entreprises et des bénéficiaires du RSA, JOB78 et JOB92.

#### **Sur l'Autonomie**

- Le lancement d'une nouvelle politique en faveur des personnes présentant des troubles du spectre autistique avec le dépistage précoce des TSA et la création d'une plateforme de services en faveur de 300 personnes,
- La création d'une seconde plateforme de services en faveur des personnes en situation de handicap psychique,
- Le recours à un même prestataire pour assurer le transport des personnes à mobilité réduite,
- La diminution des délais d'instructions des demandes de prestations,
- Le recours aux télé-procédures pour faciliter les demandes.



### Sur l'Enfance



- La création d'un centre de lutte contre le Traumatisme,
- La mise en œuvre d'une véritable politique de prévention, visant à intervenir le plus en amont possible sur les familles/jeunes présentant des difficultés, le dépistage précoce des problématiques,
- L'adaptation de l'offre aux besoins des enfants et des familles, avec le développement d'accueils modulables (accueils séquentiels, accueils de jour), la priorisation donnée à l'accueil familial pour les moins de 10 ans, le renforcement des mesures de maintien à domicile.

### Sur la Jeunesse

- La prévention au sein des collèges, pour les 10-15 ans,
- Des actions de prévention pour les 16-25 ans, visant à remettre les « décrocheurs » dans des parcours de qualification et d'insertion socio-professionnelle,
- Des actions ciblées sur les quartiers « politique de la ville », visant à répondre aux besoins spécifiques de ces quartiers.

Crédits photos : 1 : © Fotolia ; 2 : © AdobeStock ; 3 : © Phovoir ; 4 : © Fotolia ; 5 : © Fotolia ; 6 : © AdobeStock.

#### **Contacts presse**

Département des Hauts-de-Seine Grégoire LEBOUC

tél.: 01 47 29 32 32 courriel: <u>glebouc@hauts-de-seine.fr</u> www.hauts-de-seine.fr Département des Yvelines Cyril MORTEVEILLE

tél.: 01 39 07 72 11 courriel: <u>cmorteveille@yvelines.fr</u> <u>www.yvelines.fr</u>